



MINISTÈRE DES ARMÉES

SGA
Secrétariat général pour l'administration

Lyon, le 12 SEP. 2017
N° 336/ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CMG Lyon/DRH/BCRF/SB

DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Service des ressources humaines civiles
Centre ministériel de gestion de Lyon
Division ressources humaines
Bureau concours, recrutement et formation

Affaire suivie par :
Jacqueline VEVERT

Tél. : 04 37 27 25 65 ou 821 691 25 65
Fax : 04 37 27 25 33 ou 821 691 25 33
jacqueline.vevert@intradef.gouv.fr

NOTE D'INFORMATION

relative à l'organisation de concours pour le recrutement
d'ingénieurs d'études et de fabrications, au titre de l'année 2018

à l'attention des destinataires *in fine*

RÉFÉRENCES

- a) Décret n° 89-750 du 18 octobre 1989 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense ;
- b) décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- c) arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnées à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;
- d) arrêté du 7 août 2012 fixant le programme, la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours pour le recrutement dans le corps des ingénieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense ;
- e) arrêté du 1er août 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense ;
- f) instruction n° 312726/DEF/SGA/DRH-MD portant sur les dispositions fixées par l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 pris en application du décret n° 2006 781 du 3 juillet 2006 et fixant les barèmes indemnitaires et les modalités d'indemnisation des personnels civils du ministère de la défense dans le cadre de leurs déplacements temporaires.

ANNEXE : Liste des centres ministériels de gestion organisateurs (CMG).

Le centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon est chargé de l'organisation de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études et de fabrications (IEF), au titre de l'année 2018.

Ces concours sont organisés en application des dispositions du décret du 18 octobre 1989 modifié et de l'arrêté du 7 août 2012, cités en références.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les spécialités ouvertes aux concours sont les suivantes :

- **Achats**
- **Electrotechnique**
- **Génie civil - études techniques**
- **Informatique**
- **Mécanique - études**
- **Organisation et gestion de la production**
- **Pyrotechnie – expertise, essais**
- **Qualité**
- **Santé sécurité environnement travail**
- **Sciences et techniques de la mer (*uniquement externe*)**
- **Télécommunications**

Un arrêté du ministère des armées, publié ultérieurement, fixe la répartition, par spécialité, du nombre de postes offerts pour les concours externe et interne.

La date limite de retrait des dossiers d'inscription et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est fixée au **lundi 9 octobre 2017 à 12 heures**, heure de Paris, terme de rigueur.

La date de clôture des inscriptions est fixée au **mercredi 11 octobre 2017**, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve d'admissibilité du concours externe qui consiste en l'examen par le jury des dossiers des candidats autorisés à prendre part au concours se déroule à Lyon, à compter du **lundi 27 novembre 2017**.

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne se déroule le **mardi 21 novembre 2017**, dans les centres d'examen créés par les centres ministériels de gestion de Lyon, Saint-Germain-en-Laye, Metz, Rennes, Bordeaux et Toulon.

Les épreuves orales d'admission des concours externe et interne ont lieu à **Lyon**, à partir du **lundi 26 février 2018**.

Il est précisé que les frais de déplacement des candidats sont pris en charge conformément à l'instruction n° 312726 du 28 décembre 2007, paragraphe 1-5-1.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

a) *Accès au concours interne*

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant, aux militaires, aux magistrats ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au troisième alinéa du 2° de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

Les conditions de participation du concours interne sont vérifiées après l'établissement de la liste d'admissibilité. En conséquence, les candidats admissibles qui ne remplissent pas les conditions requises ne seront pas admis à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

b) Accès au concours externe

Le concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant un deuxième cycle d'études supérieures, d'un titre ou diplôme classé au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 de référence.

3. MODALITES D'INSCRIPTION

a) Retrait des dossiers d'inscription et de RAEP

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Toute demande de dossier par télécopie ou messagerie électronique est refusée.

Les candidats peuvent soit se préinscrire en ligne, soit obtenir un dossier d'inscription jusqu'au **lundi 9 octobre 2017 à 12 heures**, heure de Paris, terme de rigueur, selon les modalités suivantes :

b) Préinscription en ligne uniquement pour le concours externe

A l'adresse suivante : <http://www.concours-civils.defense.gouv.fr>

A la fin de la préinscription, un document au format PDF est proposé aux candidats. Les candidats doivent l'imprimer et l'adresser avec les autres pièces requises pour la constitution de leur dossier en quatre exemplaires au CMG de Lyon dont les coordonnées sont mentionnées ci-après.

c) Téléchargement des dossiers d'inscription et de RAEP

La notice d'information et le dossier d'inscription complet (y compris le formulaire d'inscription et le dossier de RAEP) sont téléchargeables jusqu'au **lundi 9 octobre 2017 à 12 heures**, heure de Paris, terme de rigueur, sur les sites suivants :

- Internet : <http://www.concours-civils.defense.gouv.fr> ;
- SGA CONNECT: <http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-metier/ressources-humaines/gestion-rh-pc/espaces-specialises/espace-concours/Pages/Les-concours.aspx>

Le candidat a également la possibilité de demander un dossier par la voie postale en joignant à sa demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à ses nom et adresse, à l'adresse suivante :

Centre ministériel de gestion de Lyon - Division ressources humaines - Bureau concours recrutement et formation - section B - concours IEF 2018 - Quartier général Frère - BP 41 - 69998 Lyon cedex 07.

d) Transmission du dossier d'inscription

Pour les concours externe et interne, la date limite pour l'envoi des dossiers complets est fixée au **mercredi 11 octobre 2017** avant minuit, heure de Paris, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats du concours externe adressent leur dossier d'inscription complet en quatre exemplaires à l'adresse suivante : Centre ministériel de gestion de Lyon - Division ressources humaines - Bureau concours recrutement et formation - section B - concours IEF 2018 - Quartier général Frère - BP 41 - 69998 Lyon cedex 07.

Les candidats qui se sont préinscrits par internet sont considérés comme inscrits seulement à la réception, par le CMG de Lyon, des pièces composant leur dossier d'inscription.

Les candidats du concours interne doivent prendre leurs dispositions afin que le formulaire d'inscription et le formulaire de contrôle élémentaire correctement complétés, datés et signés, transmis exclusivement par la voie postale, parviennent dans les délais au CMG de rattachement conformément à la liste de répartition jointe en annexe.

Tout dossier incomplet ou mal libellé sera rejeté. Tout dossier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au **mercredi 11 octobre 2017** ou parvenant dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

e) Contrôle élémentaire

Les candidats sont informés qu'ils feront l'objet d'un contrôle au recrutement.

En conséquence, les candidats devront télécharger et compléter sur leur ordinateur un formulaire de contrôle élémentaire au recrutement.

Ce formulaire de contrôle élémentaire au recrutement est disponible dans la rubrique « Notices des concours » aux adresses suivantes :

Internet : <https://concours-civils.defense.gouv.fr/> ou <https://prod1-concours.defense.gouv.fr/>

Pour télécharger ce formulaire, les candidats doivent mettre à jour leur lecteur « Adobe Reader ». La version minimum requise pour le formulaire est la V8.

Après avoir complété ce formulaire les candidats l'envoient, sous format dématérialisé non signé (pas de document scanné) par courriel à l'adresse suivante :

cmg-lyon.courrier.fct@intradef.gouv.fr

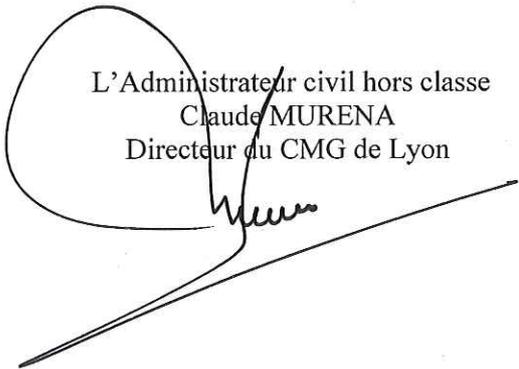
Ensuite, ils impriment le formulaire complété et le signent. Ils joignent un exemplaire du formulaire signé à leur dossier d'inscription.

4. TRANSMISSION DU DOSSIER DE RAEP

En vue de l'épreuve orale d'admission, seuls les candidats internes admissibles adressent leur dossier de RAEP, en quatre exemplaires au CMG de Lyon, dès publication de la liste d'admissibilité sur les sites internet ou intradef précités, et au plus tard le **vendredi 2 février 2018**.

Il est demandé aux destinataires de la présente note d'information d'en assurer la plus large diffusion.

L'Administrateur civil hors classe
Claude MURENA
Directeur du CMG de Lyon



ANNEXE

**Liste des CMG organisateurs chargés de l'instruction des demandes de participation
et de la création des centres d'examen**

Département où le candidat est affecté	CMG organisateurs de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne	
60 - 75 - 77 - 78 - 91 92 - 93 94 - 95 OUTRE-MER et ETRANGER	CMG DE SAINTGERMAIN- EN-LAYE	Division ressources humaines Section recrutement – formation Section recrutement 8, avenue du président Kennedy BP 40202 78102 ST-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX
02 - 08 - 10 - 21 - 25 39 - 51 - 52 - 54 - 55 57 - 58 - 59 - 62 - 67 68 - 70 - 71 - 80 - 88 89 - 90	CMG DE METZ	Division ressources humaines Bureau recrutement - formation Section recrutement Quartier de Lattre de Tassigny CS 30001 57044 METZ CEDEX 01
14 - 18 - 22 - 27 - 28 29 - 35 - 36 - 37 - 41 44 - 45 - 49 - 50 - 53 56 - 61 - 72 - 76 - 85	CMG DE RENNES	Division ressources humaines Division recrutement - formation Section recrutement - concours Quartier Foch - Rue St Convoion BP 1 35998 RENNES CEDEX 9
09 - 12 - 16 - 17 - 19 23 - 24 - 31 - 32 - 33 40 - 46 - 47 - 64 - 65 79 - 81 - 86 - 87	CMG DE BORDEAUX	Division ressources humaines Bureau recrutement - formation Section recrutement - concours Caserne Nansouty 223 rue de Bègles CS 21152 33068 BORDEAUX CEDEX
04 - 05 - 06 - 11 - 13 30 - 34 - 48 - 66 - 83 84 - 2A - 2B	CMG DE TOULON	BCRM Toulon Division ressources humaines Bureau recrutement - formation Section recrutement BP 33 83800 TOULON CEDEX 9
01 - 03 - 07 - 15 26 - 38 - 42 - 43 63 - 69 - 73 - 74	CMG DE LYON	Division ressources humaines Bureau concours recrutement et formation Quartier général Frère BP 41 69998 LYON CEDEX 07

DESTINATAIRES

Destinataires pour attribution :

Sous-direction des bureaux des cabinets
 Bureau des officiers généraux
 Délégation aux affaires stratégiques
 Direction générale des systèmes d'information et de communication
 Délégation à l'information et à la communication de la défense
 Direction générale de la sécurité extérieure
 Direction de la protection et de la sécurité de la défense
 Direction générale de l'armement
 Secrétariat général pour l'administration Institution nationale des invalides
 Office national des anciens combattants
 Direction des affaires financières
 Direction des ressources humaines du ministère de la défense
 Direction des affaires juridiques
 Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives
 Direction du service national
 Direction centrale du service d'infrastructure de la défense
 Service parisien de soutien de l'administration centrale
 État-major des armées
 Centre de pilotage et de conduite du soutien
 Direction du renseignement militaire
 Direction centrale du service de santé des armées
 Direction centrale du service des essences des armées
 Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense
 Direction centrale du service du commissariat des armées
 État-major de l'armée de Terre
 Direction des ressources humaines de l'armée de terre
 Service de la maintenance industrielle terrestre
 Service de la trésorerie aux armées
 État-major de la Marine
 Direction du personnel militaire de la Marine
 Direction centrale du service de soutien de la flotte
 État-major de l'armée de l'Air
 Conseil supérieur de l'armée de l'air
 Direction des ressources humaines de l'armée de l'air
 Direction centrale du service industriel de l'aéronautique
 Contrôle général des armées
 Inspecteurs généraux
 Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel
 Délégation pour le regroupement des états-majors et services centraux de la défense
 Commission des recours des militaires
 Conseil supérieur de la fonction militaire
 Conseil général de l'armement
 Conseil scientifique de la défense
 Responsable ministériel pour les normes
 Commission armées-jeunesse
 Gouverneur des Invalides

NAVAL GROUP (*point de contact unique*)

NEXTER (*point de contact unique*)

CEA (*point de contact unique*)

CMG Saint-Germain en Laye - Division ressources humaines – Bureau recrutement et formation

y compris pour diffusion outre-mer et commandements supérieurs des forces armées

CMG Metz – Division Ressources humaines - Pôle recrutement-formation

CMG Rennes - Division ressources humaines – Bureau recrutement et formation

CMG Bordeaux - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

CMG Toulon - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

Destinataires pour information :

Fédération FO
46 Rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Fédération UNSA Défense
80 Rue Vaneau
75007 PARIS

Fédération CFTC
Case Postale 90
5 Bis Avenue de la Porte de Sèvres
75509 PARIS Cedex 15

Fédération CFDT
2-8 Rue Gaston Rebuffat
75019 PARIS

Fédération CGT
263 Rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex

Secrétariat SNUEC
Défense CGC
16 bis Avenue Prieur de la Côte d'Or
94114 ARCUEIL Cedex

Copies :

DRH-MD /SRHC/SDGPC/DCC/BFPCE
CMG LYON - Correspondante handicap
CMG LYON - DGA